

# Aide à la mobilité nationale (communication dans un colloque)

## Procédure 2024

L'École doctorale 101 (ED 101) attribue des aides aux doctorants pour leurs déplacements et leurs frais de séjour lorsqu'ils présentent une communication dans un colloque scientifique en France.

### **OBJECTIFS**

Soutenir l'activité de communication scientifique des doctorants et faciliter ainsi leur intégration nationale par la reconnaissance de leurs travaux dans la communauté académique.

### **CONDITIONS**

- Le doctorant est inscrit à l'ED 101 au 15 janvier 2024.
- Il doit justifier de son invitation à un colloque pour une intervention programmée.
- **Dates limites de dépôt des dossiers à l'école doctorale :**
  - 28 mars 2024 à midi
  - 20 juin 2024 à midi
  - 21 octobre 2024 à midi

### **SOUTIEN FINANCIER**

Il prend la forme du versement d'une aide forfaitaire.

*Ne pouvant effectuer de transfert de fonds en direction d'un compte bancaire personnel, l'école doctorale versera sa participation à l'unité de recherche de rattachement du doctorant concerné.*

**Montant maximum de l'aide accordée par l'école doctorale : 200 €.**

### **MODALITES DE PRESENTATION**

La demande comprend deux parties réunies en un seul document de 2 pages (voir formulaire de référence) :

- ❖ Le projet,
- ❖ Un budget prévisionnel (transport, hébergement et repas), à détailler ligne par ligne.
- ❖ Les justificatifs idoines

### **DEPOT DE LA DEMANDE :**

- Adresse électronique de communication : [coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr)